

PROCÈS-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES de RUGBY

Le Comité Directeur de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Rugby s'est réuni :

**Le lundi 21 novembre 2022
à 19h00 en visio**

Présents : T. TONNELIER – P. BANIZETTE – J. MUJICA - O. FOURNIER – A. LEROY - C. MICHAL – H. BRUYERE – D. PICARROUGNE - S. LONJON – F. BRESSON - J. GRAND LABORET – N. JANVIER – J. LAFFONT – V. CHOQUET – P. BAYLE - JC PEYRIN - S. FERRATIER – C. TURLET – P. MURGIER – G. QUEYREL - M. DUVERNOIS – M. LERDA – P. COIGNAT - N. ALLEMAND - P. CARRE - P. CRAIGHERO - M. LEVENT - V. BERODIER - P. NIOGRET – J. MELIN – G. ROMAN

Représentants des Comités Départementaux :

B. LAPENDRY - G. FABREGOULE - JT. POLETTI - C. NIER - C. BOURBON - C. URBAIN TROUVE - L. BOURDUGE - B. FERRITI - D. PEGAZ – P. PORTIER

Invités :

F. BUGE – S. MARMITTE - P. CHAIX - D. FARNIER - P. AUBERT - G. CASSAGNE - J. GARDON – P. GERBIER – C. COSTE – L. DELORME – S. BELMONT (CAC)

Excusés :

P. DURIF - Y. CHENAL – L. BONNET - C. MUNOZ – C. DODEUIL - M. STAVAST – C. LE HUEROU

Absents :

V. POCHITALOFF - D. BOTTE - M. GAILLARD – P. CHAROUSSET - G. CHAPELLE – M. COMMEINHES - V. CADIZ - M. ANZALONE – JP. CELLE – F. POLGE – O. CAPEL - JY. DIJOL - G. FAGUER - G. RABUEL - J. BESSIERE

1. PRESIDENCE

Ce Comité Directeur a été organisé pour régulariser les décisions déjà prises lors du CD du 29 août 2022 en visio mais dont le mode de vote a été invalidé. Le quorum du Comité Directeur en présentiel du 29 octobre 2022 à Rumilly n'a pas permis non plus de valider les propositions.

L'ordre du jour annoncé est modifié pour permettre les présences de M. BELMONT Commissaire aux Comptes et Laurent DELORME Directeur des Arbitres Ligue.

2. ARRETE DES COMPTES 2021-22 DE LA LIGUE AuRA (Ph. AUBERT)

Le document de présentation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2022 a été envoyé le 19 novembre 2022.

Philippe commente ce document.

BILAN ACTIF

	Brut	Exercice N Amort. et dépréc. (à déduire)	Net	Exercice N-1 Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	54 422	36 722	17 700	1 277
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	36 675		36 675	36 675
Constructions	5 388 764	3 285 123	2 103 641	2 282 324
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 834		11 834	
Immobilisations corporelles en cours				
Autres	771 119	550 021	221 098	244 555
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	50 007		50 007	50 007
Prêts	198		198	198
Autres	956		956	956
TOTAL I	6 313 974	3 871 865	2 442 109	2 615 991
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	45 639		45 639	43 050
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	949 758	99 699	850 059	486 635
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	320 878		322 378	788 692
Valeurs mobilières de placement	45		45	45
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 080 062		1 080 062	595 685
Charges constatées d'avance	20 352		20 352	2 369
TOTAL II	2 416 735	99 699	2 318 536	1 916 476
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	8 730 709	3 971 564	4 760 644	4 532 467

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 482 229	1 283 793
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	63 318	198 436
Situation nette (sous total)	1 545 547	1 482 229
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	488 790	551 766
Provisions réglementées		
TOTAL I	2 034 336	2 033 996
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	100 000	
Provisions pour charges		
TOTAL III	100 000	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	316 534	384 601
Emprunts et dettes financières diverses	826 991	132 017
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	311 845	204 810
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	431 143	504 037
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	702 794	1 282 340
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	37 000	-9 333
TOTAL IV	2 626 307	2 498 472
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	4 760 644	4 532 467

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 887	978
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 243 983	179 679
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 338 647	2 279 040
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	293 065	
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	135 255	74 089
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 815 733	650 340
TOTAL I	5 828 549	3 184 104
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	305 002	94 450
Variation de stock	-2 589	-43 050
Autres achats et charges externes	2 446 788	1 035 782
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	184 164	121 398
Salaires et traitements	1 563 401	1 230 349
Charges sociales	510 709	426 097
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	234 357	238 823
Dotations aux provisions	84 562	69 156
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	378 198	311 980
TOTAL II	5 704 593	3 484 985
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	123 956	-300 881
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	426	1 052
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	426	1 052
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 710	6 124
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	4 710	6 124
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-4 284	-5 072

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	119 672	-305 953
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 255	486 307
Sur opérations en capital	62 977	62 977
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	65 232	549 283
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	21 586	44 893
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	100 000	
TOTAL VI	121 586	44 893
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-56 354	504 391
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	5 894 206	3 734 439
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	5 830 889	3 536 002
EXCEDENT OU DEFICIT	63 318	198 438
Dons en nature	98 420	
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	98 420	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	-98 420	
TOTAL	-98 420	

Le résultat d'exploitation est un excédent de 124 K€, contre une perte de -301 K€ sur l'exercice précédent.

Le résultat financier est une perte de -5 K€, contre -6 K€ l'an dernier. Il est essentiellement constitué d'intérêt d'emprunts.

Le résultat exceptionnel qui ressort à – 56 K€ tient compte notamment de l'inscription au compte de résultat des subventions d'investissements pour 63 K€ et d'une provision pour risques et charges de 100 K€.

En l'absence d'impôt, le résultat net s'élève à 63.318 euros, contre 198.436 euros sur l'exercice précédent.

Remarques de Mr. BELMONT

- Redéfinir le principe de reconnaissance des produits avec la Fédération et de la Région à partir de leur caractère certain
- Charge de personnel avec des soldes de congés payés importants
- Provision de 100 k€ prudente mais pas assez documentée.

Les comptes sont certifiés sans réserve.

Questions de Philippe NIOGRET :

- Demande d'une présentation plus précise, plus analytique.
- S'interroge sur la provision de 100 k€ sans la documenter

- Mr. BELMONT certifie que le risque est réel sans pouvoir en dire plus.
- Ph. AUBERT explique qu'un organisme a versé une subvention pour couvrir des dépenses que la Ligue n'a pas eu à faire en totalité.
- Ch. MICHAL précise qu'il s'agit d'une aide COVID, nous n'avons pas d'écrit permettant d'être plus précis.
- Avons-nous souscrit un prêt garanti par l'état ?
 - Th. TONNELIER : Non, il a été envisagé, mais pas mis en route.
- Sans augmentation de la part financière sur les licences le résultat serait déficitaire
 - Le but est de pouvoir faire des actions, si les exercices sont toujours en perte, on ne peut plus rien faire. Des Ligues en déficit ne déplacent pas leurs sélections par manque de moyens.

Question de Jean-Claude PEYRIN :

- A-t-on le résultat de l'Audit FFR ?
 - Non, Alexandre MARTINEZ, Trésorier de la FFR le présentera en Bureau Directeur le 12/12/22.

Vote : Arrêté des comptes 2021-22 de la Ligue AuRA

- Résultat : 24 pour – 6 contre – 3 abstentions

3. FORMATION D'ARBITRES (L. DELORME)

Selon la charte de l'arbitrage, un nouvel arbitre doit officier 4 rencontres. On constate que ces nouveaux arbitres sont souvent présents une seule année, et les clubs envoient de nouveaux stagiaires l'année suivante.

Pour cette saison, à ce jour il y a 85 nouvelles candidatures et cela représente un coût de 18 000€ à 20 000€ en stages, accompagnements, équipements.

La proposition est de mettre en place une caution remboursée après 3 saisons consécutives :

- 150€ pour les clubs Régionaux
- 250 € pour les clubs de F2 F3
- 350 € pour les clubs de F1 et Nationale
- 450 € pour les clubs PRO

Question de Gaby FABREGOULE :

- La caution est-elle annuelle ou couvre-t-elle les 3 ans ?
 - Elle couvre les 3 ans et est remboursée au bout des 3 ans.

Question de Bernard FERRITI :

- Quid des équipes départementales
 - Les arbitres sont rattachés à des clubs

Remarque de Philippe NIOGRET:

- Nécessité de jouer sur 2 tableaux, l'incitation et la pression sans revenir aux sanctions

Remarque de Patrick CARRE :

- Confirmation de l'expérience menée en Drôme Ardèche a été positive

Remarque de Laurent BOURDUGE :

- Embauche d'un jeune arbitre en apprenti DE sur le CD63 avec pour mission le développement de l'arbitrage.
 - Très bonne initiative

Remarque de Denis FARNIER :

- Les incivilités n'incitent pas les nouvelles vocations

Réponses de Laurent DELORME

- La mise en place des cautions n'empêche pas les autres actions
- Il y a aussi la mise en place de la commission de lutte contre les incivilités et les violences pour agir contre ces actions que l'on retrouve dans l'évolution de la société.

Question de Viviane BERODIER

- Qu'en est-il des clubs féminins ?
 - Les obligations des clubs féminins sont de 1 arbitre donc au niveau des clubs régionaux soit 150€

Remarque de Christian NIER :

- Mise en place d'un Centre Départemental d'Arbitrage sur le CD38.

Ce point n'est pas voté immédiatement, mais intégré à la validation du règlement financier.

4. SECRETARIAT GENERAL

PV du CD du 11 06 22

Vote : Validation du PV du CD du 11 06 22

- Résultat : 27 pour - 1 contre - 6 abstentions

PV du CD du 29 08 22

Vote : Validation du PV du CD du 29 08 22

- Résultat : 21 pour - 7 contre - 6 abstentions

Modification du Bureau Directeur sur proposition du Président.

La seule modification est le remplacement d'Olivier FOURNIER au Pôle n°2 Développement par Virginie CHOQUET.

A noter que les postes de Secrétaire Adjoint et Trésorier Adjoint sont confiés respectivement à Michel STAVAST et Philippe AUBERT, en tant que chargés de missions (invitations selon ordre du jour et voix consultatives).

Vote : Modification du Bureau Directeur sur proposition du Président

- Résultat : 33 pour - 1 contre - 2 abstentions

Nomination de Christiane TURLET à la présidence de la Commission des Litiges

Vote : Nomination de Christiane TURLET à la présidence de la Commission des Litiges

- Résultat : 22 pour – 7 contre – 5 abstentions

Validation des embauches

- Maxime BERRY : CTC arrivé le 29/08/2022 Bassin 15
- Mathieu GHILARDI : CTC arrivé le 16/08/2022 Bassin14
- Marie PASSARIEU : Juriste en alternance arrive le 05/09/2022
- Léna DROGUET : Chargée de communication CDI au 01/07/2022 suite à 1 alternance de 2 ans
- Marie MICHEL : Technicienne de maintenance arrive le 01/09/2022
- Lucie MOUILA : Communication en alternance arrive le 30/08/2022
- Doctorant Pierre GERAT
- CTC TZR : Recrutement en cours Validé le 29/08/22 ROSELLI RUZZA Florian
- CTC Bassin 13 : Recrutement en cours Validé le 29/08/22 BOYET Benjamin
- CTC Haute-Loire : Recrutement en cours.
- Anthony CROUCHET : Promotion interne en tant que Formateur développeur IREF
- Jean-Luc NOGUER : Promotion interne sur le bassin de Stanislas DUPUICH
- Nicolas JALOUX : Fidélisation CDD en CDI sur le Bassin Limagne Volcan (Anciennement celui d'Anthony CROUCHET)
- Sandra ROMERO : promotion interne Responsable de MO depuis le 01/07/2022

Vote : Validation des embauches

- Résultat : 30 pour – 0 contre - 5 abstentions

PV du CD du 28 10 22

Vote : Validation du PV du CD du 29 10 22

- Résultat : 26 pour – 2 contre – 9 abstentions

Validation des demandes d'affiliation à la FFR des clubs :

- a. Domène Rugby,
- b. Courtenay Rugby XV,
- c. Bresse Seven Club.

Vote : Validation des demandes d'affiliation à la FFR des clubs

- Résultat : Pour 35 – Contre 0 – 1 abstention

Règlement sportif senior R1 à R3

Vote : Règlement sportif senior R1 à R3

- Résultat : 26 pour – 8 contre – 3 abstentions

Règlement financier

Avant de validation du Règlement financier de la Ligue 2022 – 2023, des explications sont données par Alain Leroy sur la formation :

Formation Fédérale 2021/2022

Coût total : 294 356 €

Recettes inscriptions clubs : 142 453€

Soit un déficit de -151 903€

Le calcul prend en compte l'ensemble des charges financières de la formation fédérale pour la Ligue :

- Frais de bouche : 33746€
- Frais d'hébergement : 10325€
- Frais formateurs et salariés de la Ligue : 220 564€
- Frais formateurs extérieurs conventionnés : 29 721€

Le calcul est réalisé en prenant en compte toutes les charges :

- CTC formateurs location voiture/essence/assurance/autoroute /matériel informatique/ dotation vestimentaire /ticket restaurant/téléphone/achat matériel pédagogique.
- Des salariés de la Ligue hors CTC qui travaillent pour l'IREF et la formation fédérale avec les charges de travail.

Les salaires pris en charge par la FFR ne sont pas comptabilisés.

Formation professionnelle

	Résultat	Débits	Crédits
BPJEPS ADPS	1 936,60 €	2 300,90 €	4 237,00 €
BPJEPS FEA	42 209,51 €	683,99 €	42 893,50 €
BPJEPS LOU	11 348,25 €	21,75 €	11 370,00 €
CAMPUS 2023	44 072,16 €	263 235,24 €	307 307,40 €

DE CREPS	27 467,22 €	35 177,78 €	62 645,00 €
CF - ADPS	21 177,12 €	8 039,94 €	29 217,06 €
TOTAL	148 210,86 €	309 459,60 €	457 669,96 €

- Bénéfices formation professionnelle : + 148 210,86€
- Déficits formation fédérale : - 151 903,00€
- Balance fédérale / professionnelle : - 3 692,94€

SAISON 2022 – 2023

Augmentation du coût de l'INSCRIPTION en formation qui passe de 260€ à 300€ soit une recette supplémentaire prévisionnelle de 21 000€.

Arrêt de la prestation hébergement qui doit générer une économie de 10 325€.

Ainsi le prévisionnel pour la Ligue pour la saison 2022/2023 passerait de : -151 903€ à 120 578€ soit une économie de **31 325€**

Formation sur plusieurs années :

+ 50€ : par année supplémentaire (frais de gestion)

Rappel : Les repas ont été repris à la charge de la Ligue

Question de Gaby FABREGOULE

- Pourquoi faire la différence entre les formations fédérales et les formations professionnelles puisque la majorité des clubs passent par l'OPCO ?
 - Nous mettons en parallèle puisque la formation professionnelle génère des recettes contrairement à la formation fédérale qui sera très logiquement toujours en déficit malgré l'augmentation faible de 40€. Nous essayons d'équilibrer du mieux possible.
 - Cela porte le coût pour le club à 300€ pour un cout final pour la Ligue de 760€ hors repas. 60% des frais pédagogiques sont donc supportés par la Ligue.

Remarque de Philippe NIOGRET

- Le nombre d'inscrits est donc en augmentation ce qui est une bonne chose, il faudrait que le tarif des formations reste identique pour montrer que la Ligue accompagne les clubs, pour avoir une qualité des éducateurs sur les terrains.
 - Justement le nombre grandissant d'inscriptions augmente le cout pour la ligue (460€ par stagiaire), il ne faut pas oublier que les 44k€ de campus 2023 ne seront pas reconduits.
 - A noter que les repas sont de nouveau pris en charge par la Ligue.

Remarque d'Olivier FOURNIER

- Ajout de 50€ par an pour les stagiaires qui étalent la formation sur 2 ou 3 ans. Il y a un coût supplémentaire au niveau administratif pour relancer les inscriptions.

Question de Gaby FABREGOULE

- Y-a-t-il un travail engagé pour améliorer la fidélisation des éducateurs ?

Vote : Evolution du règlement financier, uniquement liée à la réforme des compétitions, des augmentations FFR, ajustements des tarifs de formations et ajout de caution pour la formation des arbitres

- Résultat : 22 pour – 6 contre -10 abstentions

Validation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Financière de la Ligue AuRA du 10 décembre 2022 à Chaponnay

1. Ouverture de l'AG par le président
2. Lecture et approbation du rapport de la CSOE
3. Désignation des scrutateurs
4. Présentation des comptes de l'exercice 2021 / 2022
5. Rapport du commissaire aux comptes
6. Votes :
 - Approbation des comptes clos au 30/06/22
 - Approbation des rapports du commissaire aux comptes
 - Approbation de l'affectation du résultat
7. Intervention de clôture du président

Vote : Validation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Financière de la Ligue AuRA

➤ Résultat : 30 pour – 3 contre – 3 abstentions

Questions diverses

- Pierre CHAIX : Demande de faire les Comités Directeurs en mixte Présentiel / Mixte
 - Cela demande une évolution des statuts.
- Christophe URBAIN TROUVE : Ne pas faire de Comités Directeurs aux frontières de la Ligue comme Rumilly
 - Il ne faut pas que ce soit toujours les mêmes élus qui se déplacent. Il y a eu des CD à Clermont Ferrand, Chaponnay, Chanas

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h22

Le Président,



Thierry TONNELIER

Le Secrétaire Général,



Olivier FOURNIER